

### **La socialisation adaptée**

Est en place depuis plusieurs années et concerne les jeunes, les plus en difficultés sur les temps de socialisation habituels de par leur problématique, la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe. Les exercices et temps de préparation sont donc différents. Ils sont préparés sur deux séances et les exercices sont toujours réalisés en binôme avant de les envisager en autonomie afin de limiter les situations d'échec.

### **La socialisation**

Reste un point important du PPA afin d'amener le jeune vers le plus d'autonomie sociale possible en fonction de ses moyens par des mises en situation en ville (s'orienter, se repérer et observer, s'organiser dans le temps, se déplacer avec sécurité, apprendre à utiliser les différents transports, se mettre en situation de demande de stage et travailler le trajet correspondant, communiquer avec d'autres personnes, acheter, choisir, connaître et utiliser les services publics, savoir utiliser un annuaire, budgétiser un projet, effectuer un achat et respecter le budget, adopter un comportement adapté à la vie sociale....)

Les activités de socialisation **sur le PAISP**, se font en lien avec le programme développé en classe sur les thèmes de vie sociale et professionnelle. Elles se réalisent par l'animation d'ateliers avec **l'intervention de partenaires extérieurs** ou de visites dans les organismes concernés.

Le travail de socialisation est complété par la territorialisation.

### **La territorialisation**

Est désormais en place au niveau institutionnel. Un éducateur est référent de chaque territoire. Elle s'organise en alternance sur 8 territoires, AUXERRE, St FLORENTIN, JOIGNY, MIGENNES, AVALLON, ST FARGEAU, CLAMECY, TONNERRE.

Elle s'inscrit dans un premier temps dans une démarche collective où un groupe de jeunes se déplace avec l'éducateur pour découvrir le bassin de vie, ce afin de l'aborder de manière globale et de lui donner du sens avant d'évaluer les jeunes et les inscrire dans une démarche plus individuelle.

Suite à cette évaluation, des démarches s'engagent en fonction du projet d'accompagnement de chaque jeune. Le travail est centré sur les démarches de recherches de lieux de stages, d'autonomie de déplacement sur son territoire de vie et son bassin de vie en utilisant les dispositifs de droit commun.

Des locaux sont à disposition par convention par les municipalités sur la plupart des territoires.